



Compte-rendu du CHSCT exceptionnel

Académique du 28 aout 2020

Présidence : Mme la Rectrice puis son représentant (Secrétaire Général)

Représentant-es des personnels : 4 FSU/CGT Educ'Action, 2 UNSA

Madame la Rectrice rappelle l'enjeu de cette rentrée qui est d'assurer la sécurité des élèves et des personnels tout en permettant la reprise des activités pédagogiques qui est une priorité. Elle informe le CHSCTA, et à travers le CHSCTA, l'ensemble des personnels, du fait que les services administratifs ont fait en 3 semaines ce qui se fait ordinairement en 3 mois. Elle tient à les remercier.

Situation sanitaire à la veille de la rentrée :

Le virus est toujours présent mais la situation reste sous contrôle dans l'Académie. Le département est actuellement en zone verte. L'ARS distingue 3 types de situation. Vert, le virus est présent mais la situation est sous contrôle. Orange ou Rouge, la circulation du virus est plus élevée. La troisième situation correspond à la situation d'urgence sanitaire. Chaque situation appelant une graduation dans les réponses.

La priorité reste la prévention par le moyen des gestes barrières (voir guide sanitaire sur l'intranet du rectorat réactualisé il y a 2 jours avec le port du masque obligatoire pour tous quelles que soient les situations)

En cas de suspicion de Covid : il faut rester chez soi, aller voir le médecin, qui selon les symptômes, ordonnera un test ou non. Si le test est négatif, la personne peut revenir travailler.

Si le test est positif, s'enclenche la recherche des cas contacts.

Toutes les décisions présentes et à venir (fermeture d'une classe ou d'une école, d'un collège ou d'un lycée), sont prises et seront prises de façon concertée, entre le Rectorat, l'ARS, et les collectivités territoriales.

Dépistage :

Le choix a été fait de ne pas procéder à des dépistages systématiques car les délais d'incubation font que le test peut être négatif un jour et la personne devenir contagieuse les jours qui suivent. La préférence a été donnée au dépistage ciblé, c'est-à-dire en cas de suspicion de Covid

Ecoles maternelles :

Il sera possible d'accueillir les parents dans les classes mais peut-être pas tous en même temps. Il semblerait qu'il y ait sur ce point une divergence de préconisation entre l'Education nationale et certaines Mairies qui s'y opposent. Le Rectorat va recontacter ces Mairies.

Horaires décalés dans les écoles :

La FSU/CGT Educ'Action signale le fait que certaines écoles ou communes souhaiteraient continuer à fonctionner sur le principe des horaires décalés (accueil, sortie) pour éviter les regroupements de personnes aux portes des établissements. Le Secrétaire Général invite, en cas de problème, les Maires à se rapprocher du DASEN.

Salles spécialisées (Physique-chimie, SVT, informatique ...etc.)

Leur usage redevient possible

Travail en groupe ou en binôme

Possible

EPS

Les élèves et les professeurs ne sont pas tenus de porter un masque pendant les activités sportives. Le Rectorat travaille actuellement avec les élus et les IPR pour résoudre le problème de la désinfection des locaux sportifs et déterminer la nature des activités sportives possibles dans ce contexte sanitaire.

Personnes vulnérables

A partir du 1er Septembre, il n'y aura plus d'ASA (autorisation spéciale d'absence) pour les personnes dont l'état de santé constitue un facteur de risque en cas d'atteinte par le Covid. Cette décision du Ministère de la Fonction Publique ne laisse place qu'à deux possibilités : ou la personne reprend le travail ou son médecin la met en arrêt. **La FSU/CGT Educ'Action a dénoncé cette décision qu'elle juge injuste.** L'arrêt de travail pénalise la personne financièrement (jour de carence, passage à demi-traitement au bout de 90 jours) et est contraire au droit : on ne peut contraindre une personne qui n'est pas malade à se mettre en arrêt de travail. **La FSU/CGT Educ'Action a posé la question du télétravail.** Le Rectorat souhaite inscrire cette question dans le cadre d'une réflexion plus générale sur l'organisation du travail, mais pas pour répondre uniquement à la situation sanitaire. Le Rectorat n'exclut pas pour autant la possibilité qu'il y ait, au cas par cas, des aménagements du travail ou du poste de travail. Il faut que les personnes concernées se rapprochent du Service Médical (sam@ac-poitiers.fr).

Equipement spécifique :

Le Rectorat va mettre à disposition des personnes vulnérables des masques spécifiques (il s'agit de masques de type chirurgical à usage médical de catégorie 2, à ne pas confondre avec les masques grand public de catégorie 2). Les personnels vulnérables sont invités à présenter un certificat médical faisant état de leur vulnérabilité, pour pouvoir être dotés de cet équipement renforcé. Ces masques seront distribués dans les établissements

Masques :

La FSU/CGT Educ'Action a souligné l'existence de disparités entre établissements du point de vue de la dotation en masques et le fait que certains personnels sembleraient ne pas avoir été comptés (AESH, personnels itinérants...).

Selon l'administration, il y aura des masques en quantité suffisante pour tout le monde (2 par jour). Les masques fournis peuvent aussi être des masques lavables (4 par personnel). Ces masques sont lavables une vingtaine de fois. L'administration assure que le réassort sera fait. Si des personnels n'ont pas été dotés, en informer les IEN, les chefs d'établissement, les chefs de service ou le DASEN.

La FSU/CGT a tenu à souligner la difficulté d'enseigner avec un masque et s'interroge sur le caractère tenable dans la durée d'une telle consigne, voire son impact sur la santé (ex : les enseignants risquent de forcer leur voix et de déclencher d'autres pathologies)

Restauration scolaire :

La restauration sera ouverte aux élèves et le protocole sanitaire sera allégé mais pas supprimé. Les élèves devront garder leur masque jusqu'à la table, il y aura éventuellement plusieurs services.

Les Internats :

Ils sont ré-ouverts. S'agissant des blocs sanitaires, le problème n'est pas leur usage (prendre une douche, se laver les mains). Il est en amont. Il faut éviter les brassages et l'attente en groupe devant la porte des sanitaires.

Le Tour de France :

3 départements sont concernés par le passage du Tour de France. Les DASEN ont travaillé avec les Préfets sur cette question. Les écoles et les EPLE impactés par le passage du Tour de France seront fermés.

Médecine de prévention

Le Rectorat procède actuellement au recrutement de médecins de prévention (1 candidature à ce jour), d'une ou d'un psychologue du travail (6 candidatures). Une infirmière en santé au travail a été recrutée. La proposition du ministère d'une téléconsultation, en cas de besoin, avec un médecin du ministère reste d'actualité.